COMMUNE DE Corbonod

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 juillet 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué le 21 juillet 2026 s'est réuni en session ordinaire à 19h30 le mardi 28 juillet 2026.

Etaient présents (9)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD.
Absents excusés (6)	Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Gaultier MILLIERET, Patrick CHAPEL, Cindy ROUTIER, Daniel COLLIN.
Procurations (3)	Anne-Marie VANET à Elisabeth TRAVAIL, Eric BANNET à Damien GUICHON, Gaultier MILLIERET à Régis MOLLEX.
Secrétaire de séance *Conseillers en exercice : 15*	Elisabeth TRAVAIL Présents : 9 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

En début de séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter un point à l'ordre du jour, pour faire suite à la demande du service de gestion comptable de modifier l'intitulé et le formalisme de deux délibérations budgétaires du 05 juin 2026.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2026 ;
2. Attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction d'une garderie et de la rénovation énergétique de l'école primaire ;
3. Mutuelle communale – Convention avec la mutuelle ;
4. Approbation du règlement modifié pour l'utilisation des salles communales ;
5. Reprendre les délibérations d'affectation du résultat 2025 concernant le Budget principal et le Budget annexe eau après le vote du CFU le 05 juin 2026 et annuler les précédentes ;
6. Décision modificative budgétaire concernant le Budget Principal suite à la reprise du résultat 2025 ;
7. Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 28 juillet 2026 :

N° délibération	Objet	Vote
2026-038	Attribution des marchés de travaux pour la construction d'une garderie et la rénovation énergétique de l'école élémentaire	Approuvé à l'unanimité
2026-039	Approbation d'un partenariat avec la mutuelle Entrenous pour une mutuelle communale	Approuvé à l'unanimité
2026-040	Modifications approuvées du règlement d'utilisation des salles communales de l'espace culturel et de loisirs	Approuvé à l'unanimité
2026-041	Affectation du résultat 2025 du budget principal après le vote du Compte Financier Unique 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-042	Affectation du résultat 2025 du budget annexe eau après le vote du Compte Financier Unique 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-043	Approbation de la décision modificative budgétaire n° 2026-04 concernant le budget principal suite à la reprise du résultat 2025	Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2026.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme Elisabeth TRAVAIL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2026-038 – Attribution des marchés de travaux pour la construction d'une garderie et la rénovation énergétique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de construction d'une garderie et rénovation thermique de l'école élémentaire et des logements.

Pour rappel le lot 2 déconstruction a fait l'objet d'une précédente attribution.
Le lot 1 désamiantage qui avait fait l'objet d'une précédente consultation n'a pas pu aboutir et une nouvelle consultation sera lancée prochainement.

La présente consultation était divisée en 12 lots :
Lot n°3 – Terrassement – VRD – Espaces verts
Lot n°4 – Maçonnerie – Gros-œuvre
Lot n°5 – Charpente – Couverture – Zinguerie
Lot n°6 – ITE – Revêtement de façade
Lot n°7 – Menuiseries extérieures alu – VR
Lot n°8 – Serrurerie – Métallerie
Lot n°9 – Menuiseries intérieures bois
Lot n°10 – Isolation – Plâtrerie – Peintures

Lot n°11 – Electricité – CF
Lot n°12 – Plomberie – Chauffage – VMC
Lot n°13 – Carrelages – Faïences
Lot n°14 – Sols souples.

L'annonce légale a été envoyée le 03/03/2026 pour parution dans le journal papier du PROGRES DE L'AIN le 6/03/2026
La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur https://www.lavoixdelain.fr/marches-public/ le 06/03/2026 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.
Date limite de remise des offres le 30/03/2026 à 12H00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix (60 points) : Note = *60 x (offre mini / offre analysée)*	60/100
Valeur technique (40 points) : - *Main d'œuvre et matériel (10 points) :* • *Main d'œuvre affectée au chantier : organigramme, encadrement, ouvriers, nombre, formation, qualifications et expérience, etc…* • *Matériel affecté au chantier : type, caractéristiques, photos, nombre, etc…* - *Méthodologie prévue pour la réalisation des travaux, travaux en site scolaire occupé, le respect du planning prévisionnel (10 points) :* • *Méthodologie : étude, préparation du chantier, réalisation des ouvrages, contrôles, réception, SAV, etc…* • *Travaux en site scolaire occupé : préconisations spécifiques mise en place par l'entreprise pour les travaux en site scolaire occupé par des jeunes enfants.* • *Respect du planning : planification, approvisionnements, échanges avec les autres corps d'état, enchaînement des taches, renforcement des équipes, etc…* - *Sécurité (10 points) :* • *Identification des risques pour l'ensemble des travaux de l'entreprises.* • *Moyens pour les éviter : EPI, protection collectives, signalisation, sensibilisation, formations, responsable sécurité, etc…* • *Protocoles en cas d'accident.* - *Gestion des déchets et limitation des nuisances (10 points) :* • *Gestion des déchets : politique de réduction des déchets au sein de l'entreprise, réduction des déchets sur le chantier, tri des déchets sur le chantier, collecte et évacuation des déchets sur le chantier, valorisation et traitement des déchets, etc…* • *Limitation des nuisances : bruit, poussières, nuisance olfactive, nuisances visuelles, nuisances de circulation et gestion des flux (personnel et matériel), etc…*	40/100

Pour rappel le marché comportait des PSE (ex options)

Lot n°	Désignation de la variante imposée (ex option)
5	PSE 1 – Reprise et traitement du plancher bois des classes Sud / hall Sud PSE 2 - Remplacement platelage plancher bas logement R+2
6	PSE 1 - Réfection préau / Forget / Bandeaux
8	PSE 1 - Laquage de l'escalier extérieur d'accès Sud et ses garde-corps
10	PSE 1 - Renforcement acoustique salle d'activité garderie

Suite à la récente prise de fonction de la nouvelle équipe municipale il s'avère que le dossier de consultation de certains lots devait faire l'objet d'une refonte pour s'adapter à quelques nouveaux besoins sur cette opération, aussi les lots ci-après ont fait l'objet d'une déclaration sans suite :

Lot n°11 – Electricité – CF
Lot n°12 – Plomberie – Chauffage – VMC
Lot n°14 – Sols souples.

Une consultation pour les lots 1/11/12/14 sera donc lancée très prochainement.
Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet ARCHIBULLE le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,
Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

- **Décide d'attribuer les marchés comme suit :**

⇨ **Lot n°3** – Terrassement – VRD – Espaces verts à l'entreprise FORESTIER TP pour un montant de **136 560,40 € HT**
⇨ **Lot n°4** – Maçonnerie – Gros-œuvre à l'entreprise JACQUET BTP pour un montant de **208 939,95 € HT**
⇨ **Lot n°5** – Charpente – Couverture – Zinguerie à l'entreprise BOURDON pour un montant de **88 997,00 € HT** y compris PSE 1 qui est retenue. La PSE 2 n'est pas retenue.
⇨ **Lot n°6** – ITE – Revêtement de façade à l'entreprise CALIS pour un montant de **157 671,00 € HT** y compris PSE qui est retenue
⇨ **Lot n°7** – Menuiseries extérieures alu – VR à l'entreprise NINET GAVIN pour un montant de **192 633,00 € HT**
⇨ **Lot n°8** – Serrurerie – Métallerie à l'entreprise CONSTRUCTION MECANIQUE DU BUGEY pour un montant de **95 405,00 € HT** y compris PSE qui est retenue
⇨ **Lot n°9** – Menuiseries intérieures bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de **77 333,73 € HT**
⇨ **Lot n°10** – Isolation – Plâtrerie – Peintures à l'entreprise PONCET pour un montant de **157 398,67 € HT** hors PSE qui n'est pas retenue
⇨ **Lot n°13** – Carrelages – Faïences à l'entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY pour un montant de **26 448,00 € HT**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2026 du budget principal en dépenses d'investissement.

2026-039 – Convention de partenariat avec la mutuelle Entrenous pour une mutuelle communale

Pour permettre aux habitants de la Commune un accès facilité à une couverture santé complémentaire par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler « une mutuelle communale », et de proposer une mutuelle à des prix compétitifs, plusieurs organismes ont été consultés sur le sujet et la proposition de la mutuelle Entrenous a été retenue.
Il est proposé d'établir un partenariat avec la mutuelle Entrenous et d'autoriser le maire à signer la convention à passer avec cet organisme. Il est précisé que ce partenariat ne génère pas d'engagement financier de la Commune, seulement la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de réunions d'informations et pour des permanences de la mutuelle, et de la communication à réaliser sur différents supports.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** la mise en œuvre d'une mutuelle communale au bénéfice des habitants de la Commune ainsi que le partenariat avec la mutuelle Entrenous,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat.

2026-040 – Approbation du règlement modifié concernant l'utilisation des salles communales de l'espace culturel et de loisirs

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur quelques modifications à apporter au règlement d'utilisation des salles communales de l'espace culturel et de loisirs, qui sont les suivantes :

- La salle de réunion de l'espace culturel est proposée aux particuliers et aux associations au prix de 50 € pour une réunion ; il est proposé d'étendre cette disposition aux professionnels, au même prix, et préciser que ce tarif s'applique pour une demi-journée d'utilisation de la salle.

- Concernant la salle d'animation, il est proposé de modifier l'article 8 « utilisation du matériel » pour permettre aux particuliers, et non seulement aux traiteurs, d'effectuer un barbecue à l'extérieur, dans une zone dédiée qui sera aménagée par la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** ces modifications.

2026-041 – Affectation du résultat 2025 après le vote du CFU du Budget principal

VU la délibération n° 2026-025 du 05 juin 2025 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal,
Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte financier unique, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte financier unique 2025 d'un montant de 538 250,64 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser 2025, à savoir :
RAR Recettes : 437 740,26
RAR Dépenses : 709 895,98, soit un solde de : – 272 155,72 €,
soit un besoin de financement total de 538 250,64 € + 272 155,72 € = **810 406,36 €,**

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte financier unique 2025 d'un montant de **2 103 620,93 €,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement au budget 2026 comme suit :
 - Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 810 406,36 €,
 - Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 293 214,57 €.

BUDGET PRINCIPAL			
SECTION	RESULTATS 2025	AFFECTATION AU BUDGET 2026	
Fonctionnement	**+ 2 103 620,93 €**	Recettes de fonctionnement : 002 excédent de fonctionnement : **1 293 214,57 €**	Recettes d'investissement : 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : **810 406,36 €**
Investissement	**- 810 406,36 €**	Dépenses d'investissement : 001 déficit d'investissement reporté : **538 250,64 €**	

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-003 du 26/02/2026 et la délibération n° 2026-027 du 05/06/2026.

2026-042 – Affectation du résultat 2025 après le vote du CFU du Budget annexe eau

VU la délibération n° 2026-026 du Conseil Municipal du 05 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau,

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte financier unique, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte financier unique 2025 d'un montant de **201 962,13 €,**

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte financier unique 2025 d'un montant de **185 532,48 €,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement au budget 2026 comme suit :
- Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 185 532,48 €,
- Report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » pour 201 962,13 €.

SECTION	RESULTATS 2025	AFFECTATION AU BUDGET EAU 2026
Fonctionnement	+ **185 532,48 €**	Recettes d'investissement : 1068 excédents de fonctionnement capitalisés :**185 532,48 €**
Investissement	- **201 962,13€**	Dépenses d'investissement : 001 déficit d'investissement reporté : **201 962,13 €**

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-004 du 26/02/2026 et la délibération n° 2026-028 du 05/06/2026.

2026-043 – Budget principal : décision modificative n° 2026-04

VU la délibération n° 2026-025 du 05 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal,

VU la délibération n° 2026-041 du 28 juillet 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires 2026 comme suit :

SECTION	D/R	Articles	Prévisions budgétaires	Modification	Nouvelles prévisions
Fonctionnement	**Dépenses**	023 – virement à la sect d'investissement	1 910 002,00	- 272 155,72	**1 637 846,28**
		Total dépenses de fonctionnement	3 049 802,25	- 272 155,72	**2 777 646.53**
	Recettes	002 – excédent de fonct reporté	1 565 370,29	- 272 155,72	**1 293 214,57**
		Total recettes de fonctionnement	3 049 802,25	- 272 155,72	**2 777 646.53**
Investissement	**Recettes**	021 – virement de la section de fonct	1 910 002,00	- 272 155,72	**1 637 846,28**
		1068 – Excédents de fonct capitalisés	538 250,64	+ 272 155,72	**810 406,36**

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire propose un tour de table.

M. Régis MOLLEX :

- Informe que le devis pour le marquage routier a été validé pour un montant de 8 107 €. Jean-Louis GENY demande si les parkings vont être retracés.
 - ⇨ Le marquage prévu concerne principalement de la signalisation de sécurité, et également la création de cheminements piétons à Gignez, à la Trille (rue des peupliers) et sur la montée de Sur Lyand.

- Un devis a été demandé pour une glissière de sécurité entre la RD991 et l'espace culturel. Le coût étant élevé, 19 000 €, une autre solution moins onéreuse est à l'étude (plantation d'une haie ?)

- Une première réunion de hameau a eu lieu à Eilloux. Il convient de prévoir la deuxième qui pourrait avoir lieu à Fontaine avant la fin du mois de septembre. Le four pourrait être rallumé à cette occasion, comme cela a été fait à Eilloux. Cette réunion permettrait d'évoquer le sujet de la vitesse sur la RD991 au niveau du hameau et les solutions pour réduire la vitesse.

M. Jean-Louis GENY :

- indique que, dans l'éventualité d'une extension du cimetière, une réflexion pourrait être menée quant à l'arborisation du site.

M. Damien GUICHON :

- rappelle que la priorité dans le cimetière est la reprise des concessions abandonnées du carré de Grex afin de réaménager cet emplacement.

M. Jean-Louis GENY rappelle que le dimanche 6 septembre aura lieu la fête pastorale à Sur-Lyand à l'occasion de laquelle sera fêtée l'année du pastoralisme.

Mme Agnès PUYRIGAUD informe que le four de Sylans sera allumé le 24 octobre et propose d'associer une réunion de hameau.

Mme Emilie FUENTES demande quelles sont les obligations des propriétaires de terrains non cultivés en termes d'entretien.

M. Damien GUICHON donne plusieurs informations :

- La Jeunesse Musicale de Corbonod participera au prochain repas des Aînés. Afin que cette participation puisse avoir lieu l'année prochaine, le repas se déroulera un samedi.

- Il souhaite que la commune se mobilise à l'occasion d'Octobre Rose, en marquant cet événement par la mise en place de décorations et l'organisation de différentes manifestations de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

- La vitesse dans la traversée du hameau de EILLOUX est désormais limitée à 30 KM/H, ceci à la demande des habitants. Un arrêté a été établi et la signalisation a été mise en place.

La séance est levée à **20 h 50**.

La secrétaire de séance
Elisabeth TRAVAIL

Le Maire
Damien GUICHON

MAIRIE DE CORBONOD
01 (Ain)